



# Revue de presse



Dimanche 12 février 2023



## [Il a présenté les règles de la comptabilité générale devant la commission des finances : Kessali défend sa loi](#)

«Cette réforme permet de séparer la fonction de comptable public et celle de l'ordonnateur». Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kessali a présenté, avant-hier, le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale et de la gestion financière devant la commission des finances et du budget de l'APN.



## [Réforme du système bancaire : La mise au point du gouverneur de la Banque d'Algérie](#)

La croissance des crédits pour le financement de l'économie n'a pas été en phase au vu du potentiel et des besoins de l'économie. Incontournable condition de la relance économique, la réforme bancaire se penche sur l'importance de diversifier les sources de financement des projets et la valorisation des richesses et du potentiel économique existant.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale vise à l'adaptation du système de comptabilité aux normes internationales**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali a indiqué, jeudi à Alger, que le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière visait à la modernisation de la comptabilité publique à travers le lancement d'un nouveau système comptable pour l'évaluation des politiques publiques et l'amélioration du contrôle conformément aux normes internationales.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **APN: Kassali présente le projet de loi portant règles de la comptabilité générale**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali a présenté, jeudi, le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale et de la gestion financière devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une séance à laquelle a assisté le président de l'APN, M. Brahim Boughali.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **Les banques appelées à redoubler d'efforts pour financer les nouveaux projets créateurs de valeur**

Le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté, les banques de la place à fournir plus d'effort pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et de trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, indique jeudi un communiqué de la Banque centrale.

### Partenariat public – privé : Moins de pression sur le budget de l'état



Il s'agit d'un «outil stratégique de gestion et de financement visant à améliorer la durabilité et la valeur des infrastructures et assurer une meilleure gestion des services publics», avait déclaré, le ministre, au sénat, le 29 décembre dernier.

### Règles de la comptabilité générale : Kassali présente le projet de loi

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, jeudi, le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale et de la gestion financière devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une séance à laquelle a assisté le président de l'APN, Ibrahim Boughali.

### Financement des nouveaux projets créateurs de valeur : Les banques appelées à plus de souplesse

Le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté les banques de la place à fournir plus d'effort pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Banque centrale.



### Dettes fiscales des agriculteurs : trouver des solutions adéquates

Tous les dossiers des agriculteurs et des éleveurs relatifs aux dettes fiscales, seront étudiés et examinés par les directeurs des impôts régionaux et ceux des wilayas, dans le but de trouver des solutions adéquates aux soucis de cette catégorie, a déclaré Mme Amel Abdellatif la directrice générale des impôts à partir de Guelma lors d'une journée d'information organisée jeudi dernier par son secteur à l'institut national spécialisé de la formation professionnelle Djebabla-Kaddour.



### Projet de loi portant règles de comptabilité publique et de gestion financière : L'exposé du ministre des Finances a L'APN : L'exposé du ministre des Finances a L'APN

Devant la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Populaire National, le ministre des finances a présenté, aujourd'hui, le projet de loi portant règles de comptabilité publique et de gestion financière, qui a été adopté en application des dispositions de l'article 65 de la loi organique n°15-18 du 2 septembre 2018, liés aux lois financières.



### APN : Kassali présente le projet de loi portant règles de la comptabilité générale

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a présenté, ce jeudi, le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale et de la gestion financière devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une séance à laquelle a assisté le président de l'APN, M. Brahim Boughali.



### Financement des nouveaux projets créateurs de valeur : Les orientations du gouverneur de la Banque d'Algérie

Le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté, les banques de la place à fournir plus d'effort pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et de trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, indique jeudi un communiqué de la Banque centrale.



## **Contribution des banques dans l'économie nationale : Des experts livrent leurs recettes**

La place des institutions financières dans l'économie n'est plus à démontrer. Par l'octroi de crédits, elles participent au financement de celle-ci. Et ce n'est pas sans raison que le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté, jeudi dernier, les banques «à fournir plus d'effort pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et de trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions».



## **L'Algérie en route vers une «comptabilité patrimoniale» : Présentation du projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale à l'APN par Kassali**

La loi organique 15-18 relative aux lois de Finances consacre, comme l'avait souligné le chef du Gouvernement, Aïmene Benabderrahmane, auparavant, l'engagement de l'Etat à réformer les finances publiques, et ce, à travers l'introduction d'une nouvelle méthode de gestion des finances publiques basée sur « une logique de performance et de résultats ».



## **Kassali : Le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité générale vise à l'adaptation du système de comptabilité aux normes internationales**

Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali a indiqué, jeudi à Alger, que le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière visait à la modernisation de la comptabilité publique à travers le lancement d'un nouveau système comptable pour l'évaluation des politiques publiques et l'amélioration du contrôle conformément aux normes internationales.

### L'importation des légumes secs et du riz interdite aux opérateurs privés

Le gouvernement vient de mettre en place une nouvelle mesure concernant l'importation des légumes secs et du riz. En effet, c'est l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) qui dispose désormais de l'exclusivité de l'importation des légumes secs et riz, selon une nouvelle note de l'Association des banques et des établissements financiers (Abef).



### Les banques appelées à redoubler d'efforts pour financer les nouveaux projets créateurs de valeur

Le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté, les banques de la place à fournir plus d'effort pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et de trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, indique jeudi un communiqué de la Banque centrale.



### Importation des légumes secs et riz : note de l'Abef

L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) détient désormais l'exclusivité de l'importation des légumes secs et riz, selon une nouvelle note de l'Association des banques et des établissements financiers (Abef).



### **Joradp**

Il y a plusieurs et différentes approches méthodologiques pour analyser autant que faire se peut- l'évolution de nos institutions publiques. La plus simple et la plus rapide est, peut-être, la lecture des documents officiels rendus publics. Entre autres le Journal officiel de la Radp (que l'on peut consulter librement et facilement sur le site électronique du Sgg : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)), ainsi, d'ailleurs que les Bulletins officiels lorsque ceux-ci existent. Il y a plusieurs et différentes approches méthodologiques pour analyser autant que faire se peut- l'évolution de nos institutions publiques. La plus simple et la plus rapide est, peut-être, la lecture des documents officiels rendus publics. Entre autres le Journal officiel de la Radp (que l'on peut consulter librement et facilement sur le site électronique du Sgg : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)), ainsi, d'ailleurs que les Bulletins officiels lorsque ceux-ci existent.

Lois, décrets présidentiels, ordonnances, décrets exécutifs, arrêtés ministériels et interministériels, instructions, organigrammes des Administrations centrales, créations ou dissolutions d'entreprises publiques, nominations de haut- fonctionnaires, fins de fonctions, mises à la retraite. Le pays dans tous ses « états » officiels.

Parmi les documents les plus intéressants, démonstratifs de la stabilité et de la continuité des institutions publiques (administrations et entreprises), il y a, certes, les organigrammes des ministères et institutions assimilées, mais aussi et surtout les nominations et les fins de fonctions des personnels, en l'occurrence les ministres, les ambassadeurs, les walis, les chefs de daïra, les directeurs, sous-directeurs, conseillers, chargés de mission, etc., soit par décret présidentiel (c'est-à- dire par le président de la République lui-même), soit par décret exécutif (c'est-à-dire par le Chef de gouvernement).

Une catégorisation devenue plus claire depuis quelques années car, auparavant, tout « passait » par le décret présidentiel ; une centralisation qui avait créé un embouteillage monstre, tant au niveau des départs que des arrivées, aggravée par une banalisation de la fonction de « haut »-fonctionnaire.

Une certaine idée, personnelle et personnalisée, de la gouvernance du pays qui avait abouti, durant les années 2.000 et 2.010, à une valse ininterrompue de nominations et de fin de fonctions générant un taux de gaspillage très élevé et, peut-être même, une des causes de la « fuite des cerveaux» à l'étranger chez les moins atteints par la limite d'âge et chez ceux considérant avoir été «évacués» sans raison valable liée à leur supposée ou réelle (in) capacité à gérer; la compétence ne devant pas être discutée lorsqu'on sait (sic!) que, normalement (re- sic !), un minimum de niveau universitaire est exigé pour accéder à la haute fonction. Est-ce encore le cas?

A voir la valse accompagnant les changements et arrivées de ministres, entre autres, la question mérite d'être posée. Toute la question de la gestion rationnelle, visant un «usus» efficace avant tout, loin de tout abus d'autorité («abusus») et de toute sentimentalité, des «cadres de la nation», le vrai gage de la stabilité et de la continuité de l'Etat et d'une défense sans faille de l'intérêt général. Il est connu qu'avant toute désignation à des fonctions dites supérieures, des enquêtes minutieuses sont menées. Il paraît désormais judicieux qu'il y en ait aussi avant toute décision de fin de fonctions.



### [Importation en Algérie : les opérateurs privés perdent du terrain](#)

Dans le cadre de la régulation du commerce extérieur, le gouvernement algérien durcit encore les conditions d'importation en interdisant aux opérateurs privés d'importer une catégorie de marchandise. Dzair Daily vous en dit un peu plus ce samedi 11 février 2023.

## «L'Algérie est devenue une nouvelle destination des investisseurs étrangers», selon les experts Climat des investissements en Algérie

Il est un fait notable que nul ne peut récuser : L'Algérie est devenue aujourd'hui une véritable destination des investisseurs étrangers, en raison du fait que notre pays figure parmi les pays qui jouissent de stabilité, d'attractivité et surtout pour le climat des affaires et l'environnement adéquats qu'elle offre.



### تعليمات جديدة من بنك الجزائر حول تمويل المشاريع ودعم التصدير

وجه محافظ بنك الجزائر، تعليمات إلى مدراء البنوك المحلية من أجل بذل مزيد من الجهود لتمويل المشاريع الجديدة المنتجة للقيمة المضافة وكذا ترقية الصادرات. وحسب بيان للبنك المركزي، فقد تم إصدار هذه التوجيهات خلال اجتماع عقده محافظ البنك صلاح الدين طالب مع المدراء العامين للبنوك المحلية، “بهدف التشاور وتبادل وجهات النظر حول وضعية النظام البنكي الجزائري، وكذا حول آفاق تطوره.



### بورصة الجزائر: 90 بالمائة من النظام التمويلي بالجزائر يعتمد على المنظومة البنكية

إستمعت لجنة المالية والميزانية برئاسة لخضر سالمى، رئيس اللجنة، إلى المدير العام لبورصة الجزائر بن موهوب يزيد وذلك في إطار دراسة مشروع القانون النقدي والمصرفي. واستهل رئيس اللجنة كلمته بالإشارة للدور الذي تلعبه البورصة باعتبارها من بين أهم الآليات الفعالة في تطوير وتمويل النشاط الإقتصادي. وكذا الإطلاع على الدور المسند لبورصة الجزائر في مشروع القانون قيد الدراسة.



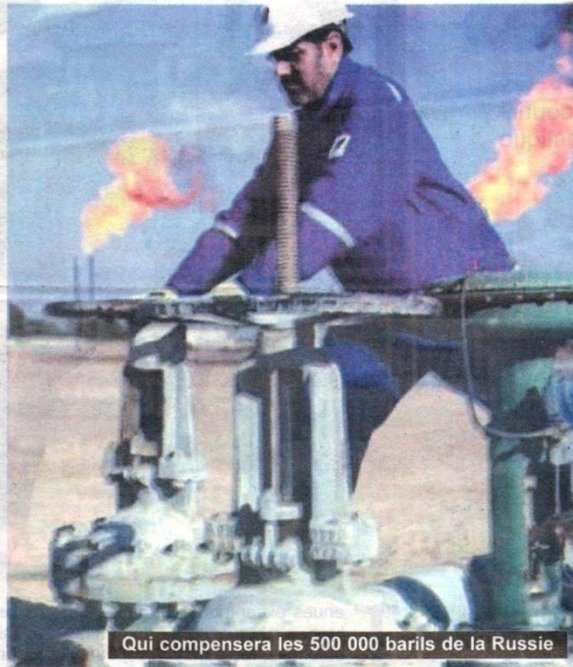
LA RUSSIE RÉDUIRA SA PRODUCTION DE 500.000 B/J EN MARS

# L'Opep+ ne bougera pas !

LES 13 PAYS membres de l'Opep et leurs alliés ont assuré qu'ils ne compenseront pas cette baisse de la production de pétrole russe.

**MOHAMED TOUATI**

**C**oup de théâtre ! La Russie a annoncé qu'elle réduira sa production de 500.000 barils par jour à partir du mois de mars. Les 13 pays membres de l'Opep et leurs alliés ont assuré qu'ils ne compenseront pas cette baisse de la production de pétrole russe. « Il y a eu des conversations avec un certain nombre de membres de l'Opep+ », l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses alliés de l'accord Opep+, avant l'annonce faite par Moscou vendredi, a indiqué le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. Des délégués d'autres pays membres de l'Opep+ ont affirmé qu'ils ne compenseraient pas la baisse de la production russe, rapporte l'agence Bloomberg. « La Russie va réduire volontairement sa production de 500.000 barils par jour en mars », soit environ 5% de sa production quotidienne, a déclaré le 10 février le vice-Premier ministre russe Alexandre Novak, cité par les agences de presse russes. Ce qui a provoqué un rebond significatif des cours de l'or noir qui ont clos la semaine sur une nette hausse. Le baril de Brent de la mer du Nord, référence du pétrole algérien, pour livraison en avril a terminé à 86,39 dollars soit 1,89 dollar de plus que la veille pour retrouver son plus haut niveau depuis décembre dernier. Le baril de West Texas américain (WTI), avec échéance en mars a, quant à lui, progressé de 1,66 dollar, affichant 79,72 dollars. La riposte à l'entrée en vigueur, début décembre, de l'embargo décrété par l'Union européenne



Qui compensera les 500 000 barils de la Russie

sur le brut russe assorti d'un mécanisme de plafonnement des prix pour les livraisons hors d'Europe, tant attendue est donc finalement tombée. Le vice-Premier ministre russe, Alexandre Novak, avait annoncé fin décembre 2022 que la Russie pourrait réduire sa production de 500.000 à 700.000 barils par jour début 2023. Moscou passe à l'acte et rend coup pour coup. La Russie avait prévenu qu'elle arrêterait ses exportations vers tous les pays qui appliqueront le plafonnement du prix de son pétrole, fixé début décembre à 60 dollars le baril par l'Union européenne, le G7 et l'Australie.

« La livraison de pétrole et de produits pétroliers russes à des personnes morales étrangères et autres particuliers est interdite » si ceux-ci utilisent le prix plafond, spécifie le décret signé le 27 décembre par le président russe Vladimir Poutine. Le décret précise que cette mesure est prévue pour une durée de cinq mois, « jusqu'au 1er juillet 2023 », précise l'arrêté qui souligne que seule « une décision spéciale » de Vladimir Poutine lui-même pourra permettre la livraison de pétrole russe à un ou des pays qui ont mis en place le prix plafond ces dernières semaines. Il faut rappeler que l'embargo de

l'Union européenne sur le pétrole brut russe transporté par voie maritime entré en vigueur le 5 février s'est étendu aux produits pétroliers, comme les différents carburants, le bitume, le goudron... l'UE est également parvenue à un accord sur le plafonnement des prix de ces produits avec les pays du G7, ainsi que l'Australie ont annoncé, le 3 février, les parties prenantes de ce nouveau paquet de sanctions qui cible Moscou, dans un communiqué commun. Un bras de fer qui doit profiter aux cours de l'or noir. La décision de la Russie second exportateur mondial de pétrole, après l'Arabie saoudite, aura incontestablement un impact significatif sur les marchés pétroliers mondiaux. Pour les 13 membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs 10 alliés hors organisation dont la Russie, c'est du pain bénit. « Les prix vont remonter sans qu'ils aient eu à faire quoi que ce soit. C'est une opération sans risque pour eux », a souligné Andrew Lebow, de Commodity Research Group. « L'Opep préférerait voir les prix entre 90 et 100 dollars, pour le Brent, donc il n'y a aucune raison pour qu'ils augmentent leur production » pour neutraliser la baisse de production russe a poursuivi l'analyste. « L'élan donné par la Chine, la fin de l'utilisation des réserves stratégiques par les Etats-Unis et la contraction de la production russe plaident pour une ascension du Brent vers 90 dollars », a estimé, dans une note, Edward Moya, d'Oanda. Les pronostics vont bon train. Une chose semble sûre : le baril est sur la montante. **M.T.**

HOCINE OUADAH. *Expert en assurances*

## «L'assurance CATNAT est un système hybride»

Propos recueillis par  
**Sofia Ouahib**

**Quels sont les motifs de l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles dans notre pays ?**

Je tiens d'abord à rendre hommage aux victimes du tremblement de terre qui vient de toucher la Turquie et la Syrie, et présenter mes condoléances aux peuples turc et syrien ; c'est un drame, ça doit nous interpeller. Justement, c'est devant les drames des inondations de Bab El Oued du 10 novembre 2001, qui a causé 900 morts et 297 millions de dollars de dégâts matériels, et le tremblement de terre de Boumerdès du 21 mai 2003, qui a causé 2278 morts, 10 147 blessés, 180 000 sans-abri et presque 3 milliards de dollars de dégâts matériels, que les pouvoirs publics ont été contraints à mettre en place, en urgence, dès le mois d'août 2003, le système d'assurance obligatoire des catastrophes naturelles – un système hybride de solidarité et d'assurance – pour alléger le financement des pertes économiques consécutives aux catastrophes naturelles par le Trésor public.

Avant ce système d'assurance obligatoire des catastrophes naturelles, ces dernières étaient gouvernées par le Fonds des calamités naturelles (FCN).

**Malgré l'obligation d'assurance, l'adhésion reste très faible. Pourquoi ?**

Le taux de couverture des risques de catastrophes naturelles, comme les autres risques d'ailleurs, reste très faible. On n'a pas encore pris la mesure du danger. De part sa situation géographique, notre pays est très exposé aux catastrophes naturelles. Je pense que c'est la culture

du risque qui fait défaut. Il faut arrêter de parler de la culture de l'assurance. L'Algérien n'est pas averse aux risques, il n'est même pas averse aux pertes. C'est l'aversion aux risques qui stimule la demande d'assurance. C'est l'occasion pour les assureurs de changer son fusil d'épaule pour communiquer sur les risques qui mettent en péril, tous les jours, la vie et le patrimoine des Algériens.

**Avez-vous une idée sur le chiffre d'affaires des assurances contre les catastrophes naturelles ?**

Selon les déclarations de certains acteurs du marché des assurances lors des rencontres sur les assurances, la part des assurances de catastrophes naturelles est de 2%, soit environ 2 600 000 000 DA.

Si par malheur, que Dieu nous préserve, nous étions touchés par une catastrophe naturelle, notre économie serait fortement affectée. Les valeurs exposées à ces risques sont très importantes par rapport aux valeurs couvertes par l'assurance CATNAT. Nous sommes aujourd'hui devant une situation de sous-assurance. La capacité d'indemnisation de l'assurance CATNAT sera largement dépassée et l'Etat sera obligé de mettre à contribution le Trésor public, comme il l'a déjà fait pour les incendies des forêts.

**Quels sont les efforts consentis par l'Etat pour justement encourager l'assurance ?**

Le fait de rendre l'assurance CATNAT obligatoire est déjà un acte fort pour encourager cette assurance. Après, il appartient aux assureurs de la développer. On est toujours devant un marché de l'offre qui a montré ses limites. Pour preuve, le taux de pénétration reste toujours faible malgré l'overdose de la communication sur les assu-

rances. Il est temps d'aller vers un marché de la demande qui passe par le développement de la culture du risque, qui doit changer totalement les comportements des agents économiques face aux risques. Quant au rôle de l'Etat face à des événements de grande ampleur, il demeure très important dans la politique de prévention et de protection contre ces risques, c'est ce qu'il a déjà fait en 2003 en édictant de nouvelles règles de construction.

**Comment sont gérées les primes de cette assurance ?**

Les cotisations des assurances CATNAT alimentent un compte spécial de la CCR (Compagnie centrale de la réassurance) conformément à l'article 8 du décret exécutif n° 04-271 du 29 août 2004.

**Recommandez-vous l'assurance habitation en complément ?**

Si par votre question, vous voulez dire si l'on peut intégrer l'assurance CATNAT dans l'assurance habitation, non. Avec ou sans l'assurance habitation, l'assurance CATNAT est obligatoire pour tous les propriétaires d'un bien immobilier situé en Algérie. Ce n'est pas le même système d'assurance. En revanche, je recommande vivement l'assurance habitation. Dans cette assurance, la garantie la plus importante c'est la garantie responsabilité civile chef de famille. Je vais vous donner un exemple pour illustrer l'intérêt de cette garantie : imaginer votre enfant mineur qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire prend votre voiture à votre insu pour faire un tour avec ses amis, pour se distinguer. En cours de route, manque de chance, il fait un accident corporel grave qui cause le décès de ses amis. Les dommages causés par la conduite sans



permis de conduire sont exclus de l'assurance automobile et la justice vous condamne à verser une indemnité de 6 000 000 DA aux ayants droit des victimes. La solution devant ce cas, c'est l'assurance habitation qui coûte entre 4000 et 5000 DA. En souscrivant un contrat d'assurance qui est un acte de prévoyance, nous avons transformé une perte de 6 000 000 DA en une prime d'assurance de 4000 ou 5000 DA. L'assurance est un mal pour un bien.

Il vaut mieux s'assurer même s'il n'arrive rien que de ne pas s'assurer et qu'il arrive quelque chose de grave.

## FINANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS CRÉATEURS DE VALEUR

# Le gouverneur exhorte les banques à redoubler d'efforts

**L**e gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb, a exhorté les banques de la place à fournir plus d'efforts pour financer de nouveaux projets créateurs de valeur et trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, a indiqué jeudi un communiqué de la Banque centrale. Ces orientations ont été assignées lors d'une réunion, tenue par M. Taleb avec les directeurs généraux des banques de la place, «dans le but de se concerter et échanger sur la situation du système bancaire algérien, ainsi que sur ses perspectives d'évolution», explique la même source. A cet effet, le gouverneur «a exhorté les banques à fournir plus d'effort à même de financer de nouveaux projets créateurs de valeur et de trouver les meilleurs mécanismes pour développer l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, dans l'objectif d'augmenter la collecte des ressources et le financement de l'économie natio-

nale, notamment en direction des PME», précise-t-on dans le même texte. Il a également souligné l'«importance de la mise à disposition des moyens de paiements digitaux, sans pour autant négliger l'ensemble des moyens scripturaux adaptés aux besoins de la clientèle», rappelant que «l'Algérie disposait d'atouts indéniables pour assurer un essor économique à la hauteur des objectifs tracés», ajoute le communiqué. Le gouverneur de la Banque d'Algérie a précisé, dans le même sillage, que s'agissant des opérations de commerce extérieur, les banques sont plus que jamais interpellées à l'effet de promouvoir les exportations hors hydrocarbures en assurant, par un personnel formé, la vulgarisation et la diffusion de la réglementation de change auprès de leurs clientèles. Par ailleurs, M. Taleb a ajouté que «le système bancaire, qui a montré une grande résilience face à la crise économique mondiale et à l'impact de la crise sani-

taire en 2020 et 2021, a vu sa solvabilité et sa liquidité se renforcer en 2022», selon la même source. «Bien que les indicateurs macro-financiers soient favorables, la croissance des crédits pour le financement de l'économie n'a pas été en phase au vu du potentiel et des besoins de l'économie», a insisté le gouverneur. Cette réunion, la première de l'année 2023, a été l'occasion pour exposer les principaux indicateurs monétaires pour l'année 2022, les évolutions en termes de liquidité bancaire et des conditions de financement monétaire, ainsi que la mise en application de la réglementation de change, notamment celle relative à l'accompagnement des exportateurs hors hydrocarbures, indique le communiqué. Elle a également permis de débattre des préoccupations de la place bancaire et s'inscrit dans une démarche de communication et de concertation autour des thématiques bancaires de l'heure, ajoute la même source.

## إطلاق نظام محاسبي جديد.. كسالي: تقييم السياسات العامة وتحسين الرقابة

أكد وزير المالية إبراهيم جمال كسالي، الخميس، بالجزائر العاصمة، أن مشروع القانون المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي، يهدف إلى عصنة المحاسبة العمومية من خلال إطلاق نظام محاسبي جديد يساعد في تقييم السياسات العامة وتحسين الرقابة، تماشيا والمعايير الدولية.

وبشكل تدريجي «إصلاحات تتمثل في الانتقال من محاسبة الصندوق إلى محاسبة الحقوق المثبتة».

وشدد كسالي - من جهة أخرى - على أن هذا النص جاء لتصحيح المسؤولية المالية للمحاسب العمومي، مضيفا أن جميع الإجراءات المتخذة في إطار عصنة وتوحيد عمليات تسيير المالية العمومية ستسمح، على المدى المتوسط، بإنشاء نظام معلومات مدمج.

وفي إشارته إلى القانون رقم 18-15 المتعلق بقوانين المالية، الذي أقر مقاربة ميزانية ومفاهيم جديدة تتمحور حول ميزانية متعددة السنوات قائمة على البرامج، أكد كسالي أنه يتم تنفيذ «ميزانية البرنامج» وفقا لمبادئ الموازنة الموجهة نحو النجاعة واستبدال الاعتمادات واستقلالية المسيرين وإقحام مسؤوليتهم.

ويتضمن مشروع القانون أيضا، جوانب ذات الصلة بتسيير المالية العامة، منها ما يخص الرقابة القبلية للنفقات، حيث يقدم النص كثيرا من التوضيحات تكييفا مع منهجية «ميزانية البرنامج»، وفق توضيحات وزير المالية الذي أشار إلى أن مشروع القانون أدخل في مجال الرقابة البعدية «مبدأ المصادقة على حسابات الدولة من طرف مجلس المحاسبة».

وحدد النص أيضا «مسؤوليات كل متدخل في مسار الإيرادات والنفقات، من الحدث المنشئ إلى التنفيذ، وكذلك إضفاء المزيد من الشفافية عن طريق تقفي الأثر في تعبئة واستخدام الأموال العمومية».

وتخلل جلسة عرض مشروع القانون المتعلق بالمحاسبة العمومية والتسيير المالي، تقديم عرض مرئي حول مراحل إعداد قانون المالية لسنة 2023، ومسار عرضه ودراسته على مستوى هيكل المجلس الشعبي الوطني على ضوء المقاربة الميزانية الجديدة التي جاء بها قانون 18-15.

قال الوزير، خلال عرضه مشروع القانون أمام لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، بحضور رئيس المجلس إبراهيم بوغالي، ووزيرة الملاحظات مع البرلمان، بسمة عزوار، إن عصنة المحاسبة العمومية تدخل ضمن خطة عمل الوزارة عبر إصلاحات «تهدف أساسا إلى الانتقال التدريجي من محاسبة الإيرادات والنفقات نحو محاسبة الممتلكات».

وأبرز كسالي، أن هذه الإصلاحات تشكل «العمود الأساسي لتوحيد عملية تسيير المالية العامة حسب المعايير الدولية، والتي تتطلب معلومة ميزانية ومحاسبية ومالية شاملة وصادقة».

وأوضح كسالي، أن اعتماد هذه المعايير المحاسبية الدولية، من شأنه تحسين النجاعة والحوكمة الجيدة، من خلال التحكم في التقديرات عبر التكفل بجزء من التكاليف المؤجلة خلال برمجة ميزانية الدولة وتنفيذها وتحديد مسؤوليات كل متدخل في دائرة الإيرادات والنفقات.

ويتم تحديد المسؤوليات - يقول الوزير- كذلك «من خلال إدراج قدر أكبر من الشفافية وإمكانية التتبع في تعبئة واستخدام الأموال العمومية، وكذا إنتاج معلومة ذات نوعية تسمح بتسيير أحسن للديون والمستحقات والخزينة».

وسيشكل النظام المحاسبي الجديد، الذي سيدخل حيز التنفيذ بطريقة تدريجية - يتابع كسالي - «مصدر معلومات للمسيرين، وأداة للمساعدة في إعداد التقديرات وتقييم السياسات العامة، كما يوفر قراءة واضحة لحسابات الدولة، مما يسمح بتحسين الرقابة على تسيير المالية العامة، لاسيما استخدام مؤشرات ومعايير النجاعة».

كما يمكن هذا النظام الجديد للبرلمان من «الحصول على جميع المعلومات من أجل تقييم وتقدير الوضع المالي الحقيقي للدولة، وذلك من أجل التوجيه الأمثل لاتخاذ القرار». وأفاد الوزير، أنه سيتم وضع حيز التنفيذ

عرض مشروع قانون المحاسبة أمام لجنة المالية .. كسالي؛

## الإنفاق العمومي سيخضع للنتائج والأداء فقط

العمومية، تأتي ضمن خطة عمل وزارة المالية الهادفة إلى الانتقال التدريجي من محاسبة الإيرادات والنفقات، نحو محاسبة الممتلكات المنصوص عليها في القانون العضوي رقم 18-15 المؤرخ في 2 سبتمبر 2018، المتعلق بقوانين المالية، مشيرا إلى أن الإصلاحات تشكل العمود الأساسي لتوحيد عملية تسيير المالية العامة حسب المعايير الدولية والتي تتطلب معلومة ميزانية ومحاسبية ومالية شاملة ومؤكدة. وخلال تطرقه إلى الهيكل المحاسبي الجديد الذي كرسه قانون 18-15، الذي ينقسم إلى محاسبة عامة ومحاسبة ميزانية ومحاسبة تحليل التكاليف، لفت وزير المالية إلى أن التطبيق الفعلي لهذه الأصناف من المحاسبة يتطلب اعتماد مرجع محاسبي مستوحى من المعايير المحاسبية الدولية للقطاع العمومي وملامم للسياق الجزائري.

عادل . ب

إصلاح دائرة الإنفاق العمومي على أساس النتائج والأداء، لافتا إلى أن الهدف يتمثل في التحول التدريجي من محاسبة الإيرادات والنفقات إلى "محاسبة تتعلق بالممتلكات، مما يشكل انتقالا نحو منطق التسيير المبني على الأهداف والقائم على الأداء والنجاعة".

ولفت إلى أن عصرنة المحاسبة

عرض وزير المالية، إبراهيم جمال كسالي، أول أمس، مشروع القانون المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي أمام لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني. وأوضح الوزير، أن مشروع القانون يندرج في إطار تنفيذ المرحلة الثانية من إصلاح المالية العمومية، والتي تخص



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger